



# Prévention de la criminalité dans les collectivités autochtones

Examen des programmes et des approches d'évaluation adaptés  
à la culture – Aperçu de l'analyse documentaire (2023-P009)

## But de la recherche

Le rapport visait à **examiner** la documentation et à en faire la **synthèse** en réponse à **deux questions essentielles** :

- Comment les **pratiques, traditions et activités culturelles autochtones** ont-elles été prises en compte dans les programmes de prévention du crime et quels sont leurs **liens** avec la prévention du crime?
- Comment les programmes de prévention du crime culturellement adaptés ont-ils été évalués et quelle est leur contribution à la prévention du crime?

## Méthodologie de recherche

- La recherche documentaire a donné lieu à un total de **291 articles/rapports**, de 1983 à 2021, dont la majorité provenait de **sources documentaires non évaluées par des pairs** - ce qui donne à penser que le domaine n'a pas encore fait l'objet de recherches approfondies.
- Les articles examinés représentaient **22 pays**, dont le Canada, l'Australie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et l'Afrique du Sud.

- Les principaux thèmes abordés sont la **surreprésentation** des peuples autochtones à toutes les étapes du système de justice pénale, les **facteurs qui augmentent ou diminuent leur engagement** dans le système de justice pénale, la nature des **programmes actuels** et les approches concernant une **évaluation adaptée à la culture**.

## Constatations

### Le besoin de programmes adaptés à la culture

La **surreprésentation** des hommes et des femmes **autochtones**, jeunes et adultes, dans le système de justice pénale souligne la nécessité d'adopter des **approches différentes en matière de prévention de la criminalité**.

- Selon les statistiques de 2020-2021, les **peuples autochtones** représentaient **33 % des admissions** dans un établissement fédéral et **31 % des admissions** dans un établissement provincial/territorial, alors qu'ils représentent **5 %** de la population adulte canadienne.
- Les **approches de prévention de la criminalité** devraient tenir compte des **visions du monde autochtones** et de l'**humilité culturelle** (c'est-à-dire de la sensibilité), et promouvoir la **sécurité culturelle**.

## Facteurs propres aux autochtones qui influencent les démêlés avec le système de justice pénale

### Facteurs qui augmentent les démêlés

Le colonialisme

Pensionnats/Rafle des années 1960

Discrimination systémique

Marginalisation socioéconomique

### Facteurs qui diminuent les démêlés

Participation à des pratiques traditionnelles/culturelles

Identité culturelle positive

Grande famille élargie

Participation de la collectivité

## Programmes adaptés à la culture

L'examen des programmes adaptés à la culture a mis en lumière des **éléments clés** des approches et **pratiques exemplaires** actuelles qui peuvent orienter les programmes de prévention du crime à venir :

- **Autonomisation des collectivités** : Mobiliser les collectivités autochtones dans la conception et la mise en œuvre.
- **Type de programme** : Veiller à ce que les programmes soient adaptés aux différentes populations autochtones.
- **Approche holistique à l'égard de la guérison** : Incorporer des visions du monde autochtones pour s'attaquer aux causes profondes des comportements et favoriser la guérison.
- **Importance des éléments culturels** : Inclure des éléments culturels (p. ex. des cérémonies, des cercles de guérison, des activités sur le terrain, etc.); faire appel à des animateurs, des dirigeants et des experts autochtones; reconnaître et aborder le contexte du colonialisme et ses conséquences.
- **Ressources** : Obtenir du financement à long terme et mobiliser des facilitateurs et des travailleurs de soutien adaptés à la culture.
- **Répercussions des programmes** : Mener des recherches approfondies sur le rôle et l'efficacité des composantes du programme culturel, en particulier celles élaborées conjointement avec les collectivités autochtones.

## Évaluation adaptée à la culture

Un examen de l'évaluation des programmes adaptés à la culture a permis de découvrir les **obstacles, les limites et les risques actuels associés à une évaluation adaptée à la culture**, ainsi que les **meilleures pratiques** et les possibilités supplémentaires pour les évaluations des programmes à venir.

Difficultés actuelles	Pratiques exemplaires	Possibilités futures
Domaine relativement nouveau, limité à un petit nombre de pays.	Des conceptions qui répondent aux principes clés des évaluations autochtones.	Des liens plus étroits entre les gouvernements fédéraux et les collectivités pendant l'élaboration et la mise en œuvre.
Dépendance à l'égard des méthodes d'évaluation classiques/occidentales.	Construction conjointe de mesures avec les collectivités et les dirigeants autochtones, afin de garantir l'autonomisation de la collectivité.	Positionner les évaluateurs comme défenseurs des collectivités avec lesquelles ils travaillent.
Obstacles relationnels, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un climat de confiance avec les collectivités.	Des conceptions et une mise en œuvre ancrées dans le contexte culturel de chaque collectivité.	Utilisation du dialogue et d'une participation égale pour élaborer conjointement des approches d'évaluation qui mettent à profit les forces de la collectivité.
Les contraintes en matière de ressources et de capacités, ainsi que les difficultés liées aux données (p. ex. le manque de données ou les données incohérentes).	Présence de composantes d'évaluation pertinentes sur le plan culturel.	Différentes méthodes de mise en commun des connaissances pour s'adapter à la diversité des utilisateurs et des participants.
Obstacles empêchant l'accès aux communautés éloignées ou disposant de peu de ressources.	Prise en compte de facteurs tels que la confiance, les espaces sécurisés, les échanges de connaissances dans les deux sens et la dissonance culturelle.	Plus de recherches axées sur l'utilisation et les effets des méthodes d'évaluation autochtones.